



Session du 27 juin 2019

Voeu présenté par le groupe écologiste

Arjowiggins, une reprise vitale pour nos territoires et notre avenir industriel

L'usine sarthoise d'Arjowiggins de Bessé-sur-Braye a été placée en redressement judiciaire en début d'année, entraînant un plan social concernant 581 personnes, dont une centaine vit dans notre région. Dans un territoire qui connaît des difficultés économiques, cette fermeture représente un drame social majeur.

Cette usine était aussi un acteur très important de l'économie circulaire. Seul grand papetier français engagé dans le recyclage, sa disparition entraîne un recul dramatique de la filière alors que les demandes augmentent et que les obligations légales sont mises en place. S'il n'est pas reconstruit d'avenir économique pour cette filière, les imprimeurs hexagonaux n'auront plus d'autres choix que de s'approvisionner en Allemagne ou plus loin encore.

Ce drame est la conséquence d'une gestion scandaleuse du groupe Sequana qui a conduit des entreprises pourtant utiles et rentables dans l'impasse. C'est la logique des fonds de pensions demandant toujours plus de rapport financier qui conduit au dépeçage de l'outil industriel au profit de la trésorerie d'un groupe international. Comment passer sous silence l'injection de plus de 200 millions d'euros d'argent public alors que tous les signaux de cette gestion étaient visibles ? La justice devra passer et éclairer les responsabilités d'une telle catastrophe.

Aujourd'hui, il y a deux priorités absolues :

- accompagner les salariés licenciés et mobiliser tous les moyens pour qu'ils retrouvent un emploi. Nous saluons l'engagement de notre Région aux côtés des Pays de la Loire et de Pôle Emploi, pour proposer des mesures d'accompagnement d'exception,
- sauvegarder cet outil industriel indispensable pour l'économie locale et bien au-delà.

C'est une activité stratégique qui est en jeu, tout un écosystème dont Arjowiggins était le pivot et qui aujourd'hui est fragilisé, risquant à moyen terme de s'écrouler.

Il est nécessaire de relancer cette activité. Il s'agit d'une filière d'avenir à haut potentiel. Bien sûr, un travail important doit être accompli pour sécuriser celle-ci et s'assurer de sa durabilité.

Nous avons lu avec attention la pétition qui appelle à une nationalisation temporaire de l'entreprise. Elle a le grand mérite de dire haut et fort que la résignation ne doit pas l'emporter, particulièrement du côté des acteurs publics, qui doivent mobiliser tous les moyens possibles pour empêcher de tels drames sociaux et industriels. A ce stade, nous ne sommes pas convaincus par cette solution, qui était sans doute plus pertinente quand les clients étaient encore là en 2018. Mais rien ne doit être exclu de la réflexion.

Il est nécessaire de donner du temps pour la recherche réelle d'un repreneur disposant des capacités financières nécessaires. L'Etat et les collectivités peuvent unir leurs moyens pour permettre l'émergence d'une telle démarche.

Néanmoins, nous tenons à porter un langage de vérité : si l'activité papier reprend à Bessé, comme nous l'espérons, ce sera dans un périmètre différent de celui de 2018. L'accompagnement social doit donc être à la hauteur et permettre à chacun de se projeter dans un nouvel avenir.

En conséquence, le Conseil régional Centre-Val de Loire, réuni le 27 juin 2019 à Orléans, demande à l'Etat d'exercer toute sa responsabilité, notamment en matière de stratégie industrielle, en concertation avec les Régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire :

- de mettre en sauvegarde le site de l'usine Arjowiggins au moins jusqu'en janvier 2020, pour donner le temps à la recherche d'un projet de reprise sérieux,
- de créer une « task force », composée de chefs d'entreprises, de spécialistes des reprises d'entreprises de haut niveau et de BPI France pour retravailler un modèle économique viable et chercher un repreneur.

La Région Centre-Val de Loire prendra toute sa part dans la mise œuvre de mesures d'accompagnement social, aux côtés de la Région des Pays de la Loire et de l'Etat.

VCEU ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ